



Main contenant une relique de St Auger

Les pèlerinages attirent beaucoup de monde surtout après la reconnaissance de l'évêque de Toul en mai 1513 et on doit établir quelques années plus tard le "Cri de saint Auger" qui interdit de faire, à l'occasion des fêtes de mai, querelles ou disputes, sous peine d'être appréhendé et conduit à la prison d'Epinal. La relation faite par un prêtre d'Epinal de la translation de 1644 dans un "Discours analytique de la vie du bienheureux Auger" précise qu'on n'a *"pas encore oublié la dévotion d'aller en pèlerinage à la chapelle où le tombeau fut miraculeusement préservé des flammes et d'un incendie furieux"*.

Une requête de l'abbesse Gabrielle de SPADA, du 24 décembre 1759, confirme ce fait, mentionne la reconnaissance des reliques de 1513, et précise que le service divin se faisait publiquement dans la chapelle.

Après la Révolution qui voit la vente de l'ensemble de la propriété du chapitre, le pèlerinage reprend au XIX^{ème} siècle, en particulier, le deuxième dimanche de mai. Mais des bals sont installés provoquant des désordres jusqu'en 1847, date de la création de la paroisse de La Baffe où l'on transporte bal et jeux. Le pèlerinage n'est plus rétabli. En avril 1910 l'abbé Maugendre souhaite toutefois y remédier, mais aujourd'hui, il ne s'agit plus que d'un site agréable de promenade. L'ermitage est devenu une propriété privée et ne peut plus être visité.

